



Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 4 juillet 2024
AR n° 078-200062248-20240619-lmc1151108A-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Comptes administratifs 2023 du budget principal de Seine-et-Yvelines Numérique et des budgets annexes

Le 19 juin 2024, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni par voie dématérialisée sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le jeudi 13 juin 2024.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, L.2121-31, L.2311-5, L.3312-2 à 6 et L. 5721-1 et suivants ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M 52 et M 4 ;

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 20 mai 2016 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023-CSSYN-007 en date 15 février 2023 adoptant le budget primitif 2023 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023-CSSYN-023 en date du 22 juin 2023 adoptant le budget supplémentaire 2023 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023-CSSYN-027 en date du 18 octobre 2023 adoptant la décision modificative n° 1 2023 ;

Vu la délibération du Comité Syndical n° 2023-CSSYN-037 en date du 13 décembre 2023 adoptant la décision modificative n° 2 2023 ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Comité Syndical.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

ARTICLE 1 : Le compte de gestion 2023 du budget principal du Syndicat présenté par Madame le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

ARTICLE 2 : Les résultats du compte administratif 2023 du budget principal du syndicat sont arrêtés comme suit :

	Résultats Budget Principal
Fonctionnement en € :	
Dépenses :	
Prévus :	40 252 091,62
Réalisées :	33 078 636,80
	<i>Dont dépenses rattachées :</i> 2 206 109,35
Recettes :	
Prévus :	40 252 091,62
Réalisées :	33 933 602,27
	<i>Dont recettes rattachées :</i> 2 587 442,65
Résultats d'exécution 2023 en fonctionnement :	854 965,47
Excédent de fonctionnement de 2022 reporté en 2023 :	- 1 561 595,65
Résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement :	- 706 630,18
Investissement en € :	
Dépenses :	
Prévus :	70 511 277,67
Réalisées :	46 680 122,66
Recettes :	
Prévus :	70 511 277,67
Réalisées :	40 423 929,54
	<i>Dont affectation du résultat :</i> -
Résultats d'exécution 2023 en investissement :	- 6 256 193,12
Solde d'exécution d'investissement de 2022 reporté en 2023 :	15 717 330,72
Résultats de l'exercice 2023 en investissement :	9 461 137,60
Résultat de l'exercice 2023 global en € :	8 754 507,42
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2023 en € :	- 6 165 300,04
Restes à réaliser en dépenses :	- 6 649 205,93
Restes à réaliser en recette :	483 905,89
Résultats définitifs 2023 en € :	2 589 207,38

ARTICLE 3 : Le compte de gestion 2023 du budget annexe Seine & Yvelines Numérique Centrale d'achats (SYNCA) du syndicat présenté par Madame le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

ARTICLE 4 : Les résultats du compte administratif 2023 du budget SYNCA du syndicat sont arrêtés comme suit :

**Résultats
S-YNCA**

Fonctionnement en € :

Dépenses :	
Prévus :	32 669 271,35
Réalisées :	23 345 674,95
	<i>Dont dépenses rattachées : 1 427 660,06</i>
Recettes :	
Prévus :	32 669 271,35
Réalisées :	24 864 734,66
	<i>Dont recettes rattachées : 2 104 023,49</i>
Résultats d'exécution 2023 en fonctionnement :	1 519 059,71
Excédent de fonctionnement de 2022 reporté en 2023 :	- 17 875,67
Résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement :	1 501 184,04
Investissement en € :	
Dépenses :	
Prévus :	
Réalisées :	
Recettes :	
Prévus :	
Réalisées :	
	<i>Dont affectation du résultat:</i>
Résultats d'exécution 2023 en investissement :	
Solde d'exécution d'investissement de 2022 reporté en 2023 :	
Résultats de l'exercice 2023 en investissement :	
Résultat de l'exercice 2023 global en € :	1 501 184,04
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2023 en € :	
Restes à réaliser en dépenses :	
Restes à réaliser en recette :	
Résultats définitifs 2023 en € :	1 501 184,04

ARTICLE 5 : Le compte de gestion 2023 du budget annexe Réseaux Très Haut Débit (RTHD) du syndicat présenté par Madame le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

ARTICLE 6 : Les résultats du compte administratif 2023 du budget RTHD du syndicat sont arrêtés comme suit :

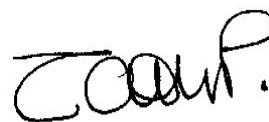
**Résultats
RTHD**

Fonctionnement en € :

Dépenses :	
Prévus :	9 322 619,51
Réalisées :	7 086 588,13
	<i>Dont dépenses rattachées : 66 761,36</i>
Recettes :	
Prévus :	9 322 619,51
Réalisées :	7 436 335,17
	<i>Dont recettes rattachées : 129 500,00</i>
Résultats d'exécution 2023 en fonctionnement :	349 747,04
Excédent de fonctionnement de 2022 reporté en 2023 :	- 1 008 110,33
Résultats de l'exercice 2023 en fonctionnement :	- 658 363,29
Investissement en € :	
Dépenses :	
Prévus :	13 681 665,06
Réalisées :	8 073 885,77
Recettes :	
Prévus :	13 681 665,06
Réalisées :	7 984 589,49
	<i>Dont affectation du résultat:</i>
Résultats d'exécution 2023 en investissement :	- 89 296,28
Solde d'exécution d'investissement de 2022 reporté en 2023 :	3 320 705,71
Résultats de l'exercice 2023 en investissement :	3 231 409,43
Résultat de l'exercice 2023 global en € :	2 573 046,14
Solde des restes à réaliser en investissement de l'exercice 2023 en € :	438 076,90
Restes à réaliser en dépenses :	- 726 007,93
Restes à réaliser en recette :	1 164 084,83
Résultats définitifs 2023 en € :	3 011 123,04

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Anne Hery Le Pallec'.

Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Comptes administratifs 2023 du budget principal de Seine-et-Yvelines
Numérique et des budgets annexes

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 8

M. Bruno CORADETTI, Mme Ghislaine HAUETER, M. Denis LARGHERO, Mme Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, Mme Laurent PREVOT, M. Serge QUÉRARD, M. Dominique TURPIN.

Pouvoir : 6

Mme Sonia Brau à Mme Ghislaine Haueter, M. Yves Coscas à M. Bruno Coradetti, M. Daniel Courtes à Mme Djamel Nedjar, M. François Garay à M. Dominique Turpin, Mme Nathalie Leandri à M. Denis Larghero, M. Jean-Marie Tétart à M. Benoit Pouyet.

Absents excusés : 9

M. Pierre Bédier, Mme Jessica Bullier, M. Bertrand Coquard, M. Nicolas Dainville, Mme Cécile Dumoulin, M. Jean-Michel Fourgous, M. Thomas Lam, M. Franck Lelièvre, M. Patrick Stefanini.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	14

Adopté à l'unanimité